

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :**

44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 mars 2022
Convocation faite
Le 16 mars 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Bernard BŒUF (représentant M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Philippe RAVIDAT (représenté par M. Bernard BŒUF), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-03-025 Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2022

La Fondation du Patrimoine existe depuis 1997. Il s'agit d'un organisme privé reconnu d'utilité publique. Elle a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'État, de susciter et d'organiser des partenariats publics/privés, et participer financièrement aux actions de restauration. Elle délivre le Label Fiscal qui permet aux particuliers de bénéficier d'une déduction fiscale.

Considérant les avantages pour la Communauté d'une telle adhésion, autant pour le site de Charlemont que pour le Fort Condé,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 21 mars 2022,

Entendu M. Claude WALLENDORFF demander au Président si des aides avaient été versées en 2021 à la Communauté, via ce dispositif,

Entendu le Président lui répondre que pour l'année 2021 aucune aide n'a été versée à la Communauté, mais que ce dispositif était très utile pour nos projets futurs,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser une cotisation de 600 € à la Fondation du Patrimoine.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « concours divers cotisations » du Budget Principal 2022 de la Communauté.

**Pour le Président
et par Délégation**

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

**Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne rives de Meuse
Le Vice-Président**

